V 10231 S

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

**DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du réseau (1)

☒ *Communauté française* ☐ *Libre - confessionnel*
☐ *Provincial et communal* ☐ *Libre - non confessionnel*

*et se rapporte à l'établissement suivant :*

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

*n° matricule :*
*n° de téléphone :*

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

710101.U11R1

| *GEOGRAPHIE* | *Niveau 1* |
|---|---|

3. *Finalités de l'U.F. :* repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

*Enseignement secondaire de transition du degré inférieur*

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter



O

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours | Nb total de périodes |
|---|---|---|
| ~~Approche du monde économique~~ Géographie | CG | 40 |
| 2. Part d'autonomie | | |
| Total des périodes | | 40 |

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93
Signature du : (1)
Chef d'établissement de la C.F.
~~Représentant du P.O. subventionné~~

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE LE 25.03.93 E. LAMOTTE Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993 Signature : J. MEUNIER

*ANNEXE 1*
*Date:*

# FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

## Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

## Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation générale dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Développer des capacités d'observation, de critique, d'interprétation.
3. Assurer une étape de la formation générale dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

*ANNEXE 2*
*Date:*

## CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante

dans la compréhension d'un message écrit, d'un message oral,
des connaissances et des techniques mathématiques (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra en français peut être décrite de la manière suivante:

Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.
Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

*ANNEXE 3*
*Date:*

## RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

*ANNEXE 4*
*Date:*

## PROGRAMME DES COURS

1. GEOGRAPHIE PHYSIQUE.

Le relief
Formes en Belgique : plaine, plateau, colline, vallée.
représentation cartographique
les grand traits du relief de la Belgique
Le climat
L'hydrographie

2. GEOGRAPHIE HUMAINE.

La population

## COMPETENCES A MAITRISER

L'étudiant sera capable de
1. Mettre en relation
élucider des photographies
élucider des graphiques
élucider des cartes
2. Recueillir l'information
3. Mettre en problème
construire un avant-projet
concevoir l'axe important d'un travail
rédiger un schéma structuré
rédiger un résumé
énoncer des conclusions
contrôler des sources documentaires

*ANNEXE 5*
*Date:*

## FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

*ANNEXE 6*
*Date:*

## PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant